

Les sections du Comité national

Vous êtes appelé en 2016 à voter pour renouveler la section disciplinaire du Comité national à laquelle vous êtes rattaché. Pour ce mandat, d'une durée de 5 ans, il y aura 41 sections disciplinaires.

L'évaluation des unités de recherche est aujourd'hui du ressort du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) mais les sections sont consultées par la direction des Instituts et

émettent un avis sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche, la création et le renouvellement des GDR et le financement des écoles thématiques. Les sections analysent également la conjoncture scientifique et participent à la rédaction du « rapport de conjoncture » quinquennal. Elles participent au recrutement et au suivi de carrière des chercheurs.

Rôle de vos représentants ITA et BIATSS

Les élus du collège C (ITA et BIATSS) participent à toutes les missions des sections, sauf celles liées au recrutement et à la carrière des chercheurs. Ils peuvent être amenés à participer aux comités d'évaluation des unités de recherche mis en place par l'HCERES. Lors des évaluations des laboratoires, ils sont les porte-paroles des personnels de la recherche auprès de la direction nationale du CNRS, des délégations et instituts

notamment en matière de conditions de travail. Ils ont un rôle essentiel dans le recrutement des ITA, au CNRS : en effet, tous les jurys de concours, externes ou internes et les jurys de sélection professionnelle doivent comporter obligatoirement un élu C qui est garant de la régularité de la procédure et du respect des droits des candidats.

Le Comité national et les réformes de la Recherche publique

Ces élections ont lieu dans un contexte difficile pour les organismes de recherche. Dix ans de réformes successives touchant le pilotage de la recherche et son financement ont déstabilisé l'appareil de la recherche publique. Ces réformes se sont accompagnées d'une baisse des crédits pérennes au profit d'un financement sur projets favorisant le recrutement des personnels contractuels, souvent en situation de précarité au détriment de l'emploi titulaire. Elles ont modifié considérablement nos manières de travailler et parfois la nature même des recherches menées. La politique de recherche initiée depuis quelques années détruit inexorablement des compétences et des savoir-faire dans des

domaines de la haute technicité. Ce déclin de l'emploi scientifique s'est inscrit dans une politique plus globale de redéfinition des fonctions de soutien et support. Les gouvernements successifs ont voulu créer des synergies entre les organismes de recherche et les universités par le biais des UMR conduisant notamment à une mutualisation des services dans une approche purement comptable.

Les élus SNPTES du Comité national, s'exprimant au nom de la communauté scientifique, n'ont cessé, durant leur mandat, de dénoncer cette vision essentiellement gestionnaire.

Les principales revendications du SNPTES pour le collège C

La participation de tous les personnels à l'ensemble des activités liées à la recherche

Les statuts du Comité national permettent à tous les personnels indépendamment de leur corps ou grade de s'impliquer à divers degrés dans le fonctionnement du CNRS : recrutement, concours internes et externes, évaluation des unités et de l'activité des chercheurs, évaluation des revues scientifiques, des écoles thématiques et des GDR, prospective, etc. Or les démarches "élitistes" s'insinuent partout et tendent à écarter différentes catégories de personnels : par exemple, parmi les ITA proposés par les sections du Comité national pour les comités de visite, l'HCERES ne retient trop souvent que les Ingénieurs de Recherche.

→ **Le SNPTES dénonce ces discriminations et réaffirme son attachement à la participation des agents de toutes les catégories au fonctionnement du Comité national**

L'association des élus C aux comités de visite des unités

La participation des élus C à l'évaluation des unités est essentielle, car elle permet d'ouvrir des points de vue différents et de mieux informer la section lors des discussions. Si certains comités du HCERES ont accepté sur proposition du Comité national d'intégrer un élu C, beaucoup ne le font pas, ou missionnent des Ingénieurs de Recherche extérieurs au Comité National.

→ **Le SNPTES demande qu'un élu C soit associé aux comités de visite des unités. À défaut, la section et l'institut doivent missionner des élus C pour toutes les unités évaluées**

La défense des personnels techniques et administratifs

Les missions confiées aux sections du Comité national ne se limitent pas à l'appréciation de la production scientifique mais consistent en une évaluation plus globale des unités, des équipes et des personnels, dans le contexte de leur association au CNRS.

→ **Le SNPTES s'engage à veiller au sort des personnels techniques et administratifs qu'ils soient CNRS, universitaires ou agents des autres EPST, titulaires ou contractuels, et à les défendre collectivement ou individuellement chaque fois que nécessaire, en prenant en compte le contexte de leur unité ou service**

Dans une période où l'individualisme prend le pas sur le collectif et la gestion comptable sur le scientifique, participer à ces élections apparaît plus que jamais comme un geste citoyen

Votez et faites voter pour les candidats du SNPTES